

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 296-2019
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2019.RRGR.367

Déposée le : 02.12.2019

Motion de groupe : Oui
Motion de commission : Non
Déposée par : PS-JS-PSA (Bauer, Wabern) (porte-parole)
PS-JS-PSA (Marti, Bern)
Cosignataires : 28

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : 620/2020 du 27 mai 2020
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : –
Proposition du Conseil-exécutif : **Rejet**



Trains de nuit plutôt que vols affrétés en faveur du tourisme bernois !

Le Conseil-exécutif est chargé de renoncer à la signature d'une convention de prestations avec Flughafen Bern SA telle que prévu dans l'affaire 2018.RRGR.20.

La subvention d'investissement de 2 millions de francs doit bénéficier à de nouvelles offres de trains de nuit et non à Flughafen Bern SA.

Développement :

En mars 2018, le Grand Conseil a décidé de soutenir le programme de construction de Flughafen Bern SA à hauteur de 2 millions de francs. A cette subvention d'investissement s'ajoute un prêt d'aide à l'investissement sans intérêts de 4 millions de francs octroyé par la Confédération qu'a permis le Conseil-exécutif. La faillite de Skywork confirme aujourd'hui l'avis des économistes : dans une zone déjà desservie par trois grands aéroports nationaux, il n'est pas rentable de maintenir le trafic de ligne d'un aéroport régional. Aucune compagnie aérienne ne se montre prête à proposer des vols réguliers au départ de Belp. Le soutien financier de l'aéroport n'a pas contribué à stimuler le tourisme bernois. Il n'y a plus de vols réguliers aujourd'hui, et les offres de

transport aérien affrété se limitent désormais à des destinations de vacances au bord de la mer Méditerranée.

Compte tenu de ces considérations économiques et de l'impact du trafic aérien sur le dérèglement climatique, le canton doit renoncer à établir une convention de prestations avec Flughafen Bern SA.

La somme que la population a d'ores et déjà accepté de verser doit cependant être mise au profit du tourisme bernois et de l'économie publique, et, partant, être investie dans de nouvelles offres de trains de nuit. Suite à la motion 068-2019, déposée par le PS, « Trains de nuit – relier le canton de Berne avec les centres européens », les CFF se sont dit favorables à d'éventuelles offres de trains de nuit au départ de Berne/Interlaken. Ils ont également salué expressément la volonté politique dont le Grand Conseil a fait preuve en adoptant la motion. Les CFF avaient déjà laissé entrevoir que d'éventuelles offres en direction du sud pourraient passer par Berne.

Les CFF ont cependant aussi souligné l'importance qu'aurait une participation financière du canton à de nouvelles offres de trains de nuit en tant que signal envoyé à l'Europe. Ce qui serait déterminant ne serait pas tant la somme investie mais le signal que le canton de Berne enverrait ainsi aux entreprises de chemins de fer étrangères. Le canton donnerait ainsi plus de poids aux CFF dans les négociations pour la création de nouvelles lignes de trains de nuit. Car pour les lancer, les CFF doivent collaborer avec les entreprises de chemins de fer étrangères.

Les liaisons ferroviaires internationales directes sont particulièrement importantes pour le canton de Berne et la Région capitale suisse, car Berne reste encore mal connectée dans le réseau international – ce qui est regrettable pour la population, l'économie et le tourisme. Subventionner un petit aéroport déficitaire ne saurait être une solution. D'autant que ce serait en plus une erreur pour le climat. La solution au problème, c'est de mettre en place des liaisons ferroviaires internationales directes qui permettront de réduire les émissions de CO₂, d'offrir une alternative écologique à la population pour ses voyages et de rapprocher le canton de Berne de ses partenaires européens.

Réponse du Conseil-exécutif

Lors de la session de mars 2018, le Grand Conseil a autorisé une subvention d'investissement d'un montant de deux millions de francs au bénéfice de Flughafen Bern Infrastruktur AG. Le Conseil-exécutif a en outre pris la décision, relevant de sa compétence exclusive, d'autoriser un prêt fédéral NPR de quatre millions de francs et de prendre un engagement conditionnel de deux millions de francs pour sa responsabilité envers la Confédération¹. La subvention d'investissement ainsi que le prêt sont affectés à l'infrastructure de l'aéroport de Berne (voie de roulement, protection contre le bruit, tarmac, Business Aviation Center et hangars). Le versement de la subvention et du prêt est conditionné par la réalisation de ces projets dans la forme prévue. Dans sa réponse à l'interpellation 189-2018 Trüssel² ainsi qu'à la motion 181-2019 Imboden³, le Conseil-exécutif a indiqué que Flughafen Bern AG n'avait pas encore entamé le programme de

¹ ACE 40/2018 et AGC de la session de mars 2018

² Interpellation 189-2018 Trüssel (Trimstein, pvl) Aéroport de Bern-Belpmoos : que va-t-il se passer avec le crédit d'investissement? (ACE 1358/2018)

³ Motion 181-2019 Imboden (Berne, Les Verts) 4^e phase d'extension de l'aéroport de Belp : gel des financements cantonaux (ACE 1127/2019)

construction, raison pour laquelle le canton n'a pas encore conclu de convention de prestations ni procédé à des versements. La Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement, responsable de la mise en œuvre, ne conclura une convention de prestations que si les conditions prescrites par l'AGC et la législation sur les subventions cantonales sont remplies. On ne sait pas encore si ni quand ce sera le cas.

Quoi qu'il en soit, la subvention d'investissement de deux millions de francs octroyée à Flughafen Bern AG constitue un crédit d'objet selon l'article 52 LFP⁴ et est destinée à un projet individuel concret. Du point de vue du droit financier, l'affectation d'un crédit d'objet à un autre but (par exemple le développement des liaisons ferroviaires nocturnes) ou un autre bénéficiaire (par exemple une entreprise ferroviaire) est exclue. Les mêmes dispositions s'appliquent au prêt fédéral NPR.

Le Conseil-exécutif considère lui aussi que les trains de nuit offrent une possibilité attrayante et respectueuse de l'environnement pour voyager confortablement sur de longues distances en Europe. Une bonne offre de liaisons ferroviaires nocturnes est importante non seulement pour les personnes qui voyagent vers l'étranger, mais aussi pour le canton de Berne en tant que destination. Dans sa réponse à la motion 068-2019 Bauer⁵, le Conseil-exécutif a indiqué qu'il était prêt à dialoguer avec ÖBB, les CFF ainsi que BLS à propos des nouvelles liaisons ferroviaires nocturnes et à envisager une collaboration avec d'autres villes de Suisse et d'Europe. Il souligne en revanche que le financement de liaisons ferroviaires nationales et internationales et, partant, des trains de nuit, ne fait pas partie des tâches du canton et relève de la compétence des entreprises ferroviaires.

Pour les motifs exposés ci-dessus, le Conseil-exécutif rejette la motion.

Destinataire

- Grand Conseil

⁴ Loi du 26 mars 2002 sur le pilotage des finances et des prestations (LFP ; RSB 620.0)

⁵ Motion 068-2019 Bauer (Wabern, PS) Trains de nuit – relier le canton de Berne avec les centres européens